



À ceux qui associent les plages flamandes avec de monotones cordons de sable, une visite à la réserve naturelle 'La Baie de Heist' s'impose. Tandis que sur toutes les autres plages le moindre développement végétal est neutralisé par le piétinement intensif et/ou le nettoyage machinal, à Heist il est laissé libre cours à une dynamique naturelle. Au début des années '70, Heist-West ne présentait qu'une plage très étroite. À présent l'estran de Heist-West s'étend sur plus de 50 ha. On y trouve une large plage, des dunes, des slikkes et des schorres. Cette conséquence non prévue, mais bénéfique, de la construction, entre 1977 et 1985, de la jetée Est du port de Zeebrugge, et le dépôt, en partie artificiel, de limon et de sable dans ce lieu abrité, donnent un résultat qui vaut le coup d'œil. La grande distance jusqu'à la mer, et le sable moins attrayant pour le baigneur moyen. Grâce à un trafic récréatif moins intensif il y eut moins de piétinement, ce qui permit la germination et la croissance de plantes pionnières liées à la laisse de mer et la formation naturelle de dunes. Après avoir été désigné, le 4 octobre 1995, par arrêté du gouvernement flamand site de dunes protégées, en exécution des décrets sur la protection des dunes, 'La Baie de Heist' obtint le statut légal de réserve naturelle flamande par arrêté ministériel, le 22 octobre 1997. En raison de son biotope unique pour la côte belge, et très rare au niveau international, 'La Baie de Heist' fut déclarée – conformément à la directive européenne habitats – candidate zone spéciale de conservation.

SITUATION



SITES NATURELS ENTRE BLANKENBERGE ET BRESKENS

CONSIGNES

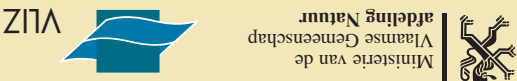
- 1 Fonteinjes
- 2 La Baie de Heist
- 3 Sashul
- 4 Vuurtorenweiden
- 5 Kleiputten van Heist
- 6 Palingpotweiden
- 7 Willemspark
- 8 Park 58
- 9 Terrain de golf (Brabantse Panne)
- 10 Blinkaartbos
- 11 Dunes intérieures du oude Hazegraspolder

- 12 Zwinbosjes
- 13 Zwin
- 14 Dievegat
- 15 Reygartsvliet (De Vrede)
- 16 Verdronken zwarte polder

Le statut de 'réserve naturelle flamande' implique entre autres qu'il est interdit de perturber la tranquillité du site, d'exercer des jeux ou des sports, d'attraper ou de tuer des animaux (poissons et arénicoles inclus) ou de détruire des nids. La réserve naturelle est gérée par AMINAL (administrations de la gestion de l'environnement, de la nature, des zones rurales et de l'eau), Division Nature, conformément à la législation flamande et européenne de la conservation de la nature. Les règles de conduite les plus importantes sont indiquées sur les écriteaux placés près des entrées de la réserve. La végétation et la faune de la réserve naturelle de 'La Baie de Heist' sont très vulnérables. Afin de les préserver, nous demandons aux visiteurs de respecter les règles de conduite suivantes:

- NE CUEILLET ET N'ENDOMMAGEZ PAS LES PLANTES
- NE DERANGÉZ PAS LES ANIMAUX
- RESTEZ SUR LES SENTIERS
- NE FAITES PAS DE FEU
- NE LAISSEZ PAS DE DÉCHETS
- NE CREUSEZ PAS DE TROUS
- CHIENS NON ADMIS
- RESPECTEZ LE SILENCE
- LE TRAFIC MOTORISE N'EST PAS ADMIS
- NI PARE-VENT NI PARASOLS

Pendant la saison de nidification des oiseaux (du 1er avril au 31 juillet), la réserve est uniquement accessible par le sentier balisé central et le sentier en ronds tout au long de la jetée. En dehors de cette période, le terrain est accessible aux promeneurs à l'exception des zones de repos pour les oiseaux (*). Les sentiers balisés et les zones de repos sont détaillés sur le plan.



Le long de la ligne de ressac se constitue une ceinture d'alluvions composée d'algues, de coquillages, de charognes d'oiseaux, de bois flottant et de blocs de tourbe. Alors que sur la plupart des plages flamandes cette laisse des marées est régulièrement déblayée par les services communaux, ceci n'est pas le cas à 'La Baie de Heist'. Heureusement d'ailleurs. Ce sont en effet ces laisses des marées qui, après être recouvertes de sable et après décomposition, forment le

FORMATION DE DUNES EN PLEINE ACTION

Végétation pionnière halophile sur pré salé naissant: *Sueda maritima* et *Salicornia*



formation de dunes embryonnaires dans ce secteur. Depuis le printemps 2002 l'on assiste en effet de nouveau à la 'kille'. Ceci ne signifia nullement le point final dans l'évolution du schorre fut érodé et réduite à un estran dénudé et mouillé ou par la houle à travers la crête protectrice, la majeure partie du site de quelques grandes marées, un nouveau chenal fut creusé suite de deux espèces de *Salicornia* et plus haut *Atropis maritima*, la *Spartine anglica* et l'*Obione*. Lorsqu'en l'automne 2001, à la prés sales ou schorre, comprenant entre autres: la *Sueda maritima*, plus calmes, une végétation de plantes halophiles, aussi appelée Au sein de ce zwin limoneux se développa, pendant les périodes hauteur et la distance à surmonter.

Le paysage de 'La Baie de Heist' est très dynamique puisque mer et vent le remodelent et le façonnent sans relâche. Une crête transversale s'étend d'est en ouest sur l'estran, et se déplace en direction de l'intérieur du pays. Entre 1998 et l'automne de 2001, la hauteur de cette crête augmenta considérablement. À cette époque, au cours des marées d'équinoxe, la mer s'introduisait derrière la crête, et submergait ainsi le bassin central du site. Pendant l'été de 2001, ce long chenal ou 'zwin' déboucha dans la mer à la hauteur du Heideplein. Des limons furent déposés dans ce chenal, grâce au fait que le flux des marées y fut ralenti par la

AVANT-DUNES, CHENAUX ET SCHORRES

RÉSERVE NATURELLE 'LA BAIE DE HEIST'



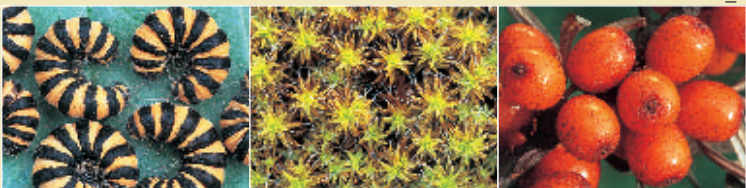
La nature nous en prenons soin

INFORMATIONS

Koen Maréchal, Garde nature
GSM: (0479) 89 01 05

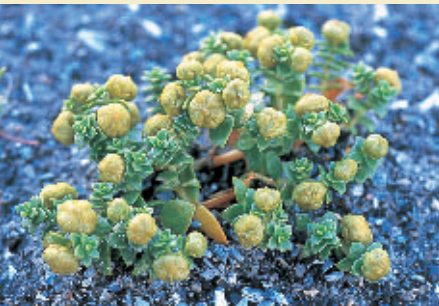
Ministère de la Communauté flamande
DIVISION NATURE
Cellule Zone côtière
Zandstraat 255
8200 Sint-Andries (Brugge)
tel.: (050) 45 41 83
fax: (050) 45 41 75

La Division Nature du Ministère de la Communauté flamande est chargée de la préparation et de la mise en oeuvre de la politique flamande en matière de la conservation de la nature, de l'acquisition et de la gestion des réserves naturelles de la Région flamande. La Division Nature apporte également un soutien financier aux achats et à la gestion de réserves par les associations agréées de protection de la nature.



Chenilles de la Goutte de sang | Barbulé des sables | Argousier

milieu nécessaire à la germination des graines de plantes pionnières (souvent annuelles) échouées sur les plages. Grâce à des espèces de plantes spécialisées telles que le *Cakilier*, la *Soude*, le *Pourpier de mer* et l'*Arroche de Babington*, le premier pas vers une nouvelle formation de dunes est franchi. Elles font fonction de capteurs de sable, ce qui offre des chances à de nouvelles espèces telles que l'*Agropyre à feuilles de jonc* ou *Elymus*.



Pourpier de mer

Cette plante a la particularité de supporter l'eau salée et de rejaillir du sable après ensablement. Par cette dernière caractéristique l'*Elymus* devient un maillon essentiel dans la formation naturelle des dunes. Si ces 'dunes maritimes embryonnaires' ou 'dunes basses à *Elymus*' tiennent bon et continuent de croître, de l'eau douce provenant des précipitations s'accumule dans le corps de la dune. Lorsque celle-ci a évolué à tel point que les racines des plantes sont hors de la portée de l'eau salée, la vitalité de l'*Elymus* diminue et celui-ci cède sa place à une autre espèce de graminées: l'*Oyat*. Du moins, s'il y a un apport suffisant de sable frais, ce qui n'est plus le cas dans la plus grande partie de la superficie de 'La Baie de Heist'. Là où les tiges mortes de l'*Elymus* ou de l'*Oyat* sont recouvertes de sable, de gracieux champignons font leur apparition en automne, tels que le *Melanoleuca à lames cendrées* et la *Psathyrelle des oyats*. Le déclin de l'*Elymus* est ici suivi par l'apparition d'une végétation rachitique et basse, dominée par des mousses et des plantes herbacées: la *dune grise*. À côté de végétaux typiques croissant au



Bienvenue DANS LA RÉSERVE NATURELLE 'LA BAIE DE HEIST'

photos: Michel Decker - Koen Maréchal

ras du sol, tels que l'*Orpin âcre*, le *Céraiste des sables* et le *Céraiste à quatre étamines*, la *Saxifrage tridactyle* et la *Silène conique*, l'on trouve également des plantes plus fortes, telles que e.a.: le *Panicaut des dunes*, l'*Euphorbe des dunes* – une espèce méridionale ayant atteint à Heist le point nordique culminant de sa zone de diffusion – le *Salsifis pâle*, la *Barkhausie à feuilles de pissenlit* et le *Laiteron des champs*.



Suêda maritime Aster maritime

Lors des tempêtes et des marées d'équinoxe, l'eau de mer pénètre profondément dans la dune. Après exondation une croûte salée se forme dans les chenaux. Parfois l'on y discerne des taches de rouille, indiquant le suintement d'eau douce de la nappe phréatique de la dune. Dans ce milieu particulier où eau douce et eau de mer se rencontrent et où humidité et sécheresse alternent, pousse une végétation halophile, comptant des espèces telles que le *Plantain corne de cerf*, la *Cochléaire danoise*, le *Plantain maritime*, le *Troscart maritime*, le *Célière sauvage*, la *Spergulaire maritime*, l'*Erythrée littorale*, la *Sagine noueuse*, le *Glaux*, la *Lepture*, le *Catopode maritime* et la fleur et appât d'insectes la plus frappante de la fin d'été, l'*Aster maritime*.

OISEAUX DE LA BAIE

Toutes ces plantes attirent des animaux bien caractéristiques. Les dunes basses sont l'aire de nidification de plusieurs espèces de passereaux, devenant de plus en plus rares, tels que le *Cochevis huppé*, le *Pipit farlouse*, qui démontre régulièrement son saut en parachute, et le *Traquet motteux*: joli petit turdidé nichant dans les terriers de lapin. La *Perdrix grise* (dune) et l'*Alouette hausse-col* (lisses de marées et schorre) y trouvent leur biotope *in optima forma*. Et là où la plage haute et sèche est parsemée d'une couche de résidus de coquillages, le *Gravelot à collier interrompu*, le *Grand Gravelot* et la *Sterne naine* sont à la fête.

La rareté de ce type d'habitat sur le plan international est aussi la cause du danger que courent ces espèces. Elles méritent donc une chance dans 'La Baie de Heist', où elles ont toutes fini par couvrir en nombres variables. Les *Gravelots* sont en quête de leur nourriture dans les zwins humides et tout au long du ressac. Pendant les mois d'hiver, ils migrent vers des lieux plus chauds et le *Bécasseau sanderling*, le *Bécasseau variable* et le *Pluvier argenté* les remplacent tout au long des brisants. La *Bernache cravant*, une véritable espèce d'oie de mer, est un hivernant régulier de 'La Baie de Heist'. Les quelques espèces qui résident toute l'année dans 'La Baie de Heist' sont l'*Huîtrier pie*, le *Chevalier gambette* et le *Tadorne de Belon*. Tout comme le *Traquet motteux*, le *Tadorne de Belon* couve dans les terriers de lapin. Tandis que les *Gravelots* cherchent leur nourriture (petits crustacés et insectes) à vue, l'*Huîtrier pie* sonde avec son long bec les rivages sablonneux ou vaseux à la recherche de mollusques bivalves, tels que coques, mactres ou arénicoles.



Sterne naine Gravelot à collier interrompu

UNE PLAGE VIVANTE

Ce ne sont pas seulement les dunes, les slikkes, les schorres et les zones de transition schorres-dunes qui sont spéciales dans 'La Baie de Heist'. Le bas-estran, y compris sa zone la plus basse, submergée par la mer pendant la plus grande partie de l'année, a une faune propre bien particulière. Tout au long des lignes de marées basses prospèrent de grandes colonies d'*Hermelles*. La plage basse et la mer peu profonde devant 'La Baie de Heist' constituent un territoire de fraye et une importante 'crèche' pour les alevins de bon nombre d'espèces de poissons, telles que *Equilles*, *Plies*, et *Flets*, que l'on ne trouve



LEGENDE

Sentier balisé	Entrée/information	eau/mer	pâturages humides avec mares
Route principale	Parking	estran bas	zone de repos pour les oiseaux (inaccessible toute l'année)
Limite de la réserve	Poste d'observation	plage	dunes à <i>Elymus</i> ou <i>Agropyre à feuilles de jonc</i> + dune grise
Clôture	Phares	slikkes et schorres (prés salés)	bosquet de saules et peupliers
	Réserve naturelle 'La Baie de Heist'	broussailles	dune grise et pelouse dunaire
	Domaine naturel régional 'De Sashul'	zone urbaine	végétation adaptée au piétinement
	Domaine naturel régional 'De Vuurtorenweiden'	terrain remblayé	

en densité comparable que près de Bray-Dunes (France). Les *Crevettes grises*, les *Corophies tourneurs* et plusieurs espèces plus rares de crevettes sont présentes ici en grand nombre. La riche vie marine attire en outre beaucoup d'oiseaux aquatiques et de mer, tels que la *Sterne pierregarin*, la *Sterne caugek*, la *Sterne naine* en été, le *Grèbe huppé*, l'*Eider à duvet* et le *Harle huppé* pendant les mois d'hiver et le *Grand Cormoran* pendant toute l'année. Le *Phoque commun* et le *Phoque gris* séjournent souvent devant 'La Baie de Heist'. Le *Phoque commun* se repose de temps en temps le long du ressac.

GESTION

L'unité de recherche de biologie de l'université de Gand a rédigé un plan de gestion pour la réserve naturelle de 'La Baie de Heist' qui a été approuvé le 13 juillet 2000 par arrêté ministériel. La gestion de la nature s'est limitée jusqu'à présent au maintien de la tranquillité, à la prévention de dommages à la végétation, à la coupe de buissons exotiques provenant de fascines qui ont pris racine au long de la jetée Est, et à l'éradication du *Mélilot blanc* (un engrais vert embroussaillant, provenant de l'arrière-port de Zeebrugge) et du *Sénéçon sud-africain*, espèce végétale également envahissante, originaire de l'Afrique australe. A l'avenir des mesures d'ingénierie écologique peuvent également être prises afin de sauvegarder le biotope d'animaux particulièrement rares. Il est impératif que la gestion de 'La Baie de Heist' s'adapte aux évolutions continues propres au milieu naturel le plus dynamique qui soit: la plage littorale!

Arénicole



Huîtriers pies

